

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_073

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au maire

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
29	19	29
Date de convocation		
10 octobre 2023		
Date de publication		
23 octobre 2023		
Transmis en préfecture le		
20 octobre 2023		

Rubrique : 5.1

Présent-es :

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI

Excusé-es :

Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN (procuration à Bertrand KLING) - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE (procuration à Jean-Marc RENARD) - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7-2 et L.2122-14,

Par délibération n° 2020_021 en date du 28 mai 2020, le conseil municipal a créé 8 postes d'adjoints au maire,

Par délibération n° 2020_022 en date du 28 mai 2020, madame Alexandra VIEAU a été élue 7^{ème} adjointe au maire,

Par courrier du 19 août 2023 adressé au préfet, madame Alexandra VIEAU a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe,

Monsieur le Préfet a accepté cette démission par courrier du 25 août 2023 laquelle est devenue effective à compter de sa notification,

Le conseil municipal,

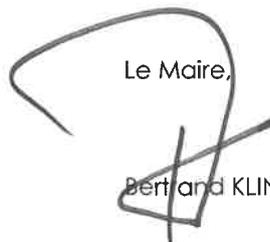
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

supprime le poste d'adjoint au maire ainsi vacant et **réduit** à 7 le nombre des desdits adjoints,

prend acte des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau :

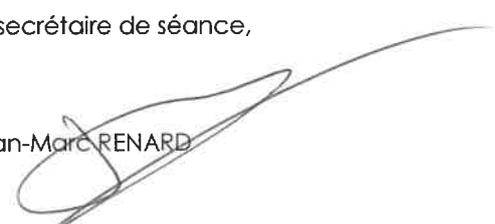
- 1^{ère} adjointe : Irène GIRARD
- 2^{ème} adjoint : Jean-Marie HIRTZ
- 3^{ème} adjointe : Malika TRANCHINA
- 4^{ème} adjoint : Pascal PELINSKI
- 5^{ème} adjointe : Gaëlle RIBY CUNISSE
- 6^{ème} adjoint : Gilles MAYER
- 7^{ème} adjoint : Philippe BERTRAND-DRIRA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,


Jean-Marc RENARD

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**